

FO et la CGT avec le soutien de la FSU et Solidaires  
lancent un appel à la mobilisation le 5 Mars 2013  
**Pour dire NON à une loi  
qui facilite la flexibilité et les licenciements**

Des plans de licenciements sont annoncés quotidiennement et nous comptons 1000 chômeurs supplémentaires tous les jours. La lutte contre le chômage appelle à une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi.

Pourtant, le Medef veut encore plus de facilités pour licencier en s'attaquant au code du travail grâce à l'accord signé le 11 janvier. Le gouvernement, à l'occasion du Conseil des Ministres du 6 mars, veut le transposer dans la loi.

Cet accord, refusé par 2 des 3 grandes organisations syndicales confédérales, organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs, au bénéfice des employeurs.

**Nous devons nous mobiliser pour que cet accord ne soit pas retranscrit dans la loi.**

**Quelques exemples de régression sociale contenus dans l'accord :**

- L'article 15 : indique que les salariés pourront être licenciés pour motif personnel en cas de refus de mobilité.
- L'article 18 : c'est le chantage à l'emploi. Les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif de baisse des salaires ou d'augmentation du temps de travail seront licenciés pour motif économique individuel.
- L'article 20 : facilite les licenciements pour les patrons qui pourront décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise.
- Au Conseil des prud'hommes : les possibilités de recours juridiques pour les salariés sont limitées dans le temps (de 24 mois à 36 mois au lieu de 5 ans) et les indemnités plafonnées. C'est une mesure qui favorise l'impunité patronale.

**CETTE JOURNEE NATIONALE DOIT EXPRIMER UN REFUS DE L'AUSTERITE ET DE LA FLEXIBILITE ; L'EXIGENCE DE REPONSES NOUVELLES POUR LES DROITS SOCIAUX, L'EMPLOI, L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET DES PENSIONS.**

**Le mardi 5 mars,**

**Tous dans l'action avec arrêt de travail**

**Participez aux manifestations**

**pour empêcher un recul du droit des**

**Rassemblements :**

**Brive à 10H30 – Place Winston Churchill (ex Place Thiers)**

**Tulle à 14H30 – Place de la Préfecture**